

# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---



Conseil confédéral  
15 au 17 mars 2017

# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- En avril 2001, l'industrie américaine a initié des démarches afin de restreindre l'accès de l'industrie canadienne au marché du bois d'œuvre des États-Unis. Cela marque le début du quatrième conflit commercial canado-américain depuis 1981
- En 2002, le Département du commerce américain institue des droits compensatoires de 18,8 % et des droits antidumping de 8,4 %, pour un total de 27,2 %

# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Le Canada a alors contesté les actions du gouvernement des États-Unis devant les groupes spéciaux de règlement des différends relevant du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et ceux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- À la suite d'un litige qui a duré cinq ans, le Canada a gagné la majorité de ses recours juridiques devant les comités de l'ALENA et de l'OMC. Néanmoins, le gouvernement Harper a entériné une entente contraignante pour l'industrie, plusieurs entreprises canadiennes étant à bout de souffle financièrement



# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Les États-Unis ont remboursé seulement 4,5 milliards de dollars sur les 5,5 milliards en droits perçus lors du conflit
- Le deuxième accord canado-américain sur le bois d'œuvre couvrait la période 2006–2013, avec une option de prolongation de deux ans qui a été exercée

# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Une période de libre-échange d'un an était prévue après l'expiration de l'accord, ce qui donnait aux parties jusqu'à octobre 2016 pour négocier un nouvel accord
- À moins d'un revirement de dernière minute, il semble que nous aurons un cinquième conflit commercial sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis

# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Les faits suivants rendent probable le déclenchement de ce conflit :
  - L'industrie américaine a déposé une plainte pour concurrence déloyale auprès des autorités américaines le 25 novembre 2016
  - Le Département du commerce des États-Unis a commencé ses enquêtes sur les droits compensateurs et les droits antidumping le 15 décembre 2016
  - La Commission américaine du commerce a rendu public le 6 janvier 2017 son premier rapport qui conclut que l'industrie américaine subit un dommage dû aux subventions alléguées à l'industrie canadienne



# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Les décisions finales du Département du commerce des États-Unis sont attendues le 4 mai 2017 sur les droits compensatoires et le 18 juillet 2017 sur les droits antidumping
- Actuellement, les négociations sont au point mort et, en imposant des mesures protectionnistes, les États-Unis visent l'obtention d'un accord encore plus restrictif que celui de 2006

# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- La négociation sur le commerce du bois d'œuvre s'annonce très difficile pour le gouvernement du Québec puisqu'il fait face à deux adversaires dans cette négociation : le gouvernement des États-Unis et le gouvernement canadien
- Le gouvernement des États-Unis tentera une fois de plus d'imposer des droits compensatoires et antidumping à l'industrie québécoise, et ce, même si le régime forestier québécois a été réformé de façon à donner un prix de marché à la ressource ligneuse québécoise, comme le souhaitent les Américains



# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Pour l'instant, le gouvernement fédéral, qui négocie avec les États-Unis, refuse de faire la distinction entre le régime forestier du Québec et ceux des autres provinces
- Comme en 2006, le gouvernement fédéral privilégie les intérêts de la Colombie-Britannique, car il s'agit de la principale province productrice (50 % des exportations aux États-Unis)

# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Positions du gouvernement du Québec :
  - Les dispositions d'un nouvel accord doivent tenir compte du caractère particulier du nouveau régime forestier québécois
  - La part du marché réservée au Québec en vertu de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006, soit 23 %, doit être préservée
  - Le maintien d'une exclusion pour une trentaine de scieries québécoises situées près de la frontière américaine qui s'approvisionnent presque exclusivement dans le Maine doit être assuré



# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Pour assurer la défense de ses positions dans les négociations avec les autorités compétentes du gouvernement du Canada et du gouvernement des États-Unis, le gouvernement a nommé Raymond Chrétien négociateur en chef du Québec
- Le gouvernement a également mis en place une table des partenaires regroupant les différents intervenants syndicaux, patronaux et municipaux.



## Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Le gouvernement fédéral vient de mettre sur pied un comité fédéral-provincial de coordination sur le bois d'œuvre résineux
- À court terme, une des priorités de la *Table des partenaires* animée par Raymond Chrétien est d'exercer une pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il offre des garanties de prêts à l'industrie forestière, lorsque des droits compensatoires et antidumping seront exigés. Le gouvernement du Québec a déjà annoncé qu'il offrirait de telles garanties

# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Les entreprises de l'Ouest s'opposent à l'octroi de garanties de prêts en raison de leur meilleure situation financière. Elles voient le conflit commercial comme une occasion de s'accaparer des parts de marché des entreprises de l'Est
- La présente négociation sur le bois d'œuvre présente plus d'incertitude que les précédentes, car le nouveau président américain a affirmé sa volonté de renégocier l'ALENA. Le Canada a déjà fait savoir que, lors d'une éventuelle renégociation, il aurait au moins une demande explicite à déposer à la table de négociation : l'intégration du commerce du bois d'œuvre dans l'ALENA



# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Le gouvernement du Québec appuie cette position qui aurait des effets positifs pour l'industrie québécoise
- Toutefois, les élites économiques de Toronto ont demandé au gouvernement fédéral de sacrifier le secteur du bois d'œuvre et de la gestion de l'offre afin d'assurer la reconduction des autres clauses de l'ALENA



# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

En terminant, quelques données économiques qui illustrent l'importance de l'industrie forestière au Québec :

- Les importations canadiennes représentaient 30,3 % de la consommation totale des États-Unis en 2015
- Par ailleurs, les exportations canadiennes n'ont jamais représenté moins que 94 % des importations totales des États-Unis ces dernières années
- En 2016, les exportations internationales des scieries québécoises atteindraient environ 1,6 milliard de dollars

# Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Au total, l'industrie forestière comptait 60 000 emplois directs au Québec en 2015
  - Secteur de la fabrication des produits en bois : 28 043 emplois
  - Secteur de la fabrication de papier : 21 824 emplois
  - Foresterie et services de soutien : 9 188 emplois
- L'ensemble de l'industrie forestière représente 1,9 % du PIB du Québec.
- Le secteur de la fabrication de produits en bois, qui comprend le sous-secteur des scieries, compte pour 0,7 % du PIB du Québec



## Conflit canado-américain du bois d'œuvre résineux

---

- Le sous-secteur des scieries compte pour près de 0,3 % du PIB. Les scieries sont au cœur de l'industrie forestière, car elles fournissent la matière première pour la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation du bois, pour le secteur des pâtes et papiers (copeaux), pour l'industrie du meuble, pour l'imprimerie, etc.
- L'importance de l'industrie forestière pour le Québec tient notamment au fait que, dans environ 200 municipalités québécoises, elle représente la seule activité économique, avec le commerce de détail